REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI Nº 91-003 bis du 23 Ao.t 1991

Portant autorisation de ratification des Accords de Prêts signés le 11 Septembre 1990 entre la République du Benin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique en vue du financement partiel du projet de bitumage de la Route PARAKOU-DJOUGOU-NATITINGOU et du projet d'Hydraulique Villageoise et Pastorale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, des Accords de Prêts signés le 11 Septembre 1990 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, en vue du financement partiel du projet de bitumage le la Poute PAR MOU-DIOUGOU-NATITIE GOU et du projet d'Hydraulique : la lagreside et Pastorale.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 23 Août 1991

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Nicéphore SOGLO

le Ministre d'Etat, Seprétaire Général à la Présidence de la République,

Desiré VIEYRA.

.../...

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Théodore HOLO.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,

Rebert TAGNON .-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF-MTPT-MAEC-MPRE 8 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 ENA-INE-BCP 3 DCCT-GCONB-CSM 3 BN-DAN-CAA 3 JO 1.-